



Tapage nocturne voisinage

Par Dida46

Bonsoir,

Mon enfant et moi vivons un enfer depuis quelques semaines. Il y a le fils de mon voisin du dessus qui est seul (ces parents apparemment ne sont pas là, car je ne les vois plus!). Sa salle à manger donne sur ma chambre. Il fait tomber des objets par terre, tape du bruit, hurle... bref, nous empoisonne notre sommeil. J'ai été le voir pour lui demander gentiment d'arrêter ce vacarme, mais il continue de bien jouer. J'ai appelé 3 fois les forces de l'ordre et il n'a pas ouvert la porte!!!

J'ai également déposé une main courante au commissariat. Depuis que les forces de l'ordre sont passées c'est de pire en pire. Je suis complètement anéantie et fatiguée puisque nous dormons pratiquement peu. Je suis seule avec mon enfant et vu que je n'ai pas de présence masculine alors il en profite et ne nous respecte pas. Qu'est-ce que je peux faire pour qu'il nous laisse tranquille? Les forces de l'ordre ne peuvent rien faire? Qui peut m'aider exactement?

Je suis au bout du rouleau et j'aimerais de l'aide.

Je vous remercie infiniment pour vos retours.

Par ESP

Bonsoir

S'il est locataire de son logement, vous pouvez lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception, ainsi qu'au propriétaire. Le propriétaire du logement est responsable du comportement de son locataire.

Complément ici

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>][url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>]

Par Dida46

Bonsoir,

Tout d'abord permettez-moi de vous remercier d'avoir pris la peine de me répondre. Il est locataire et j'ai transmis au bailleur tous les éléments que j'avais en ma possession.

Par ESP

Donc il reste la saisie du tribunal.

Par Dida46

Oui, c'était mon dernier recours si il n'arrête pas.

Merci.